

# Travailleurs sans papiers : « Sans eux, je ferme »

Restauration, bâtiment... de nombreux patrons défendent un meilleur accès aux titres de séjour

**A**vec bagou et passion, souvent une cigarette roulée entre ses doigts, Etienne Guerraud parle des heures de son affaire, la « dernière grande brasserie indépendante de Paris ». Pour faire tourner Le Café du Commerce, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, il recourt à une dizaine de travailleurs main-d'œuvre étrangère. « Sans eux, je ferme boutique », dit-il, sans détour. Les étrangers représentent 40 % de ses quelque cinquante salariés. Il y a Idriss et Hamadi, deux Mauriciens, pâtissier et commis de cuisine, mais aussi Dieuvenor, un plongeur haïtien et Mamadou, un cuisinier malien... « Je ne les échangerais pas pour un Gaulois, ce sont des gars super. »

Les procédures de régularisation, Etienne Guerraud les connaît bien aussi. Combiné de fois un salarié s'est présenté à lui, après plusieurs mois de contrat, pour lui avouer qu'il lui avait présenté à l'embauche la carte de séjour d'un autre et qu'en réalité, il est sans papier. « On appelle ça un travailleur sous alias », nous explique-t-il. À chaque fois, Guerraud a accompagné ces salariés tout au long de la fastidieuse et incertaine procédure de régularisation par le travail.

Selon la circulaire ministérielle de 2012, dite Valls, qui fixe les critères selon lesquels un préfet peut exceptionnellement accorder un titre de séjour à un travailleur, celui-ci doit présenter vingt-quatre feuilles de paie, être présent en France depuis au moins trois ans et présenter une promesse d'embauche. Un peu plus de 8 000 personnes en ont bénéficié.

Rien de simple. Dieuvenor, le plongeur haïtien de 30 ans qui réunit toutes les conditions de régularisation depuis juillet 2021, n'a obtenu un rendez-vous à la préfecture de Yaoundé qu'en septembre 2022 pour déposer sa demande de titre de séjour. Il lui faudra attendre certainement plus d'un an avant d'avoir une réponse. Dicton, il a à peur : « On est au bout du bout, lâche Etienne Guerraud. Il faut simplifier les choses. »

**« Laisser des ouvertures »**  
C'est pour dénoncer cette inéptie et l'inaccessibilité des préfectorats aux travailleurs étrangers que la CGT devait organiser, mercredi 29 juin, un rassemblement devant la direction générale des étrangers en France (DGEEF) à Paris. Le syndicat veut « en finir avec le « bon vouloir » des préfectorats » et que des régularisations puissent être encadrées par la simple présentation de preuves de travail. « Des



Etienne Guerraud, gérant du Café du Commerce, brasserie située à Paris, mercredi 28 juin. CAMILLE MILLERAND POUR LE MONDE

pans entiers de l'économie ne fonctionnent pas sans leur force de travail», insiste la CGT.

Ce discours, depuis plus d'employeurs l'endorcent, dit la même chose. Dans un secteur où le manque de main-d'œuvre est évalué à 360 000 salariés, lui plaide pour « ne pas fermer les yeux sur une situation que tout le monde connaît » et « permettre un traitement plus rapide des dossier de régularisation ». M. Guerraud a donc contacté CGT, qui l'a accompagné sur plusieurs dossiers de régularisation de commis sénégalais, papous ou bangladais. Aujourd'hui encore, il demande au syndicat de l'aider alors qu'un de ses sous-chefs, un Sri-Lankais en France depuis plus de dix ans, craint de basculer dans la clandestinité alors qu'il est sans nouvelle de sa demande de renouvellement de titre de séjour.

Jean Ganizate regrette que « tout ce qu'on propose [aux entreprises en besoin de main-d'œuvre] c'est de recruter des gens à l'étranger, de faire des demandes de visa. Vous devez monter tout un dossier et, si ça se trouve, le type que vous recrutez est nul ». Le restaurateur est convaincu qu'il faut « laisser des ouvertures » pour régulariser les

travailleurs déjà présents sur le territoire. Le président du syndicat de l'hôtellerie-restaurant GNI, Didier Chenet, dit la même chose.

Dans un secteur où le manque de main-d'œuvre est évalué à 360 000 salariés, lui plaide pour « ne pas fermer les yeux sur une situation que tout le monde connaît » et « permettre un traitement plus rapide des dossier de régularisation ». M. Guerraud a donc contacté CGT, qui l'a accompagné sur plusieurs dossiers de régularisation de commis sénégalais, papous ou bangladais. Aujourd'hui encore, il demande au syndicat de l'aider alors qu'un de ses sous-chefs, un Sri-Lankais en France depuis plus de dix ans, craint de basculer dans la clandestinité alors qu'il est sans nouvelle de sa demande de renouvellement de titre de séjour.

Quant à l'accès aux préfectures, le ministère de l'intérieur assure travailler à une amélioration mais « assume » de ne pas donner la priorité aux étrangers en situation irrégulière. Pour faire face aux périodes de main-d'œuvre dans certains secteurs, la Place Beauvau évoque la venue de travailleurs saisonniers, notamment du Maroc et de Tunisie.

Une solution qui ne séduit pas Laurence Fay, pépinière viticole

en Savoie. Les collègues qu'elle connaît et qui ont l'habitude de faire venir des saisonniers du Maroc, « n'ont pas obtenu les permis de travail cette année ». Et puis, ajoute-t-elle, « on tombe pas toujours sur des personnes qui veulent travailler et il faut les loger, et moi, je n'ai pas la structure pour ça ».

En revanche, Laurence Fay, qui a de grosses difficultés de recrutement, a trouvé une solution dans la circulaire Valls. Au moment de la circulaire Valls, au ministère de l'intérieur, aucune réforme n'est prévue. « Si vous voulez prendre les 42 % de gens qui ont voté Marine Le Pen, ne vont pas comprendre pourquoi il n'est pas régularisé. Il ne recharge jamais, il parle français, il participe à la vie locale. Il a tout juste vécu normalement. »

Quand Shaban B., un travailleur de 37 ans qui vient travailler chez elle depuis 2010 et qui est sous le coup d'une obligation de quitter le territoire (QOTF), « je ne comprends pas pourquoi il n'est pas régularisé. Il ne recharge jamais, il parle français, il participe à la vie locale. Il a tout juste vécu normalement ». Quant à l'accès aux préfectures, face à Laurence Fay, il est employé par Philippe Grisard, un exploitant viticole qui a tout essayé pour faire lever le QOTF de son ouvrier. Depuis fin 2021 et jusqu'à aujourd'hui, il écrit des courriers à la préfecture où il dit avoir « vraiment besoin » des « compétences » et de la « qualification » de Shaban B. Il a fait appuyer sa demande par des syndicats de viticulteurs et des

élus locaux, à l'instar de la députée (Les Républicains) de Savoie, Emilie Bonnivard. « Les services de l'Etat (...) n'acceptent plus de dérogation », lui a expliqué l'élu par courriel, fin mai, se disant « vraiment désolé » de n'avoir « aucune marge de manœuvre sur ce dossier ». Alors Philippe Grisard espère que l'heure n'est pas encore venue de déclarer des sans-papiers.

## Manque à gagner

La problématique dont font état ces agriculteurs se retrouve un peu partout sur le territoire. Gabrielle Gramont, de la fédération des associations d'aide aux migrants du Pays basque et Sud-Landes, Etorkekin, a monté avec la Cimade un groupe de réflexion sur la « régularisation par le travail ». Elle est souvent contactée par des employeurs en recherche de travailleurs parmi quelques uns magasins, Decatathlon, une clinique psychiatrique, un regroupement d'employeurs du bâtiment ou encore une société de transport routier.

Le restaurateur Christophe Almodovar était prêt à prendre le risque de déclarer des sans-papiers

**« La réalité, c'est que tous les restaurateurs à Paris ont un travailleur sous alias »**

JEAN GANIZATE  
cofondateur du groupe de restaurants Mel

piers pour « montrer à la préfecture qu'on a besoin de cette main-d'œuvre ». Mais ceux-là craignaient trop d'être contrôlés par la police. Alors il a démarré il y a un mois sa première affaire à Hendaye (Pyrénées-Atlantiques). Le Palmier, avec son meilleur ami André Despacha. Faute de recrues en cuisine, il ne peut pas ouvrir autant de jours qu'il voudrait. « C'est un manque à gagner », regrette-t-il.

Nombreux sont ceux qui ont dû renoncer à pourvoir des postes. Stéphane Rullier, patron d'une TPE qui installe des sonorisations et des éclairages dans les salles de spectacle en île-de-France, aurait voulu prendre comme apprenti Siradj, un Sénégalais qui suit un bac professionnel en électricité. Ses stages s'étaient « super bien passés ». « Il est bosseur, fiable, ponctuel », rapporte M. Rullier, alors qu'un « beaucoup de jeunes sont orientés vers des métiers techniques qu'ils ne veulent pas faire ». Mais, en avril 2022, Siradj a reçu une OQTF. Les courriers de M. Rullier à la préfecture de Seine-Saint-Denis n'y ont rien changé. Il a renoncé à ce qui aurait pu lui permettre de répondre à de nouveaux marchés.

A des centaines de kilomètres de là, en Isère, Laurent Mariani, entrepreneur dans la nature, cherche toujours à recruter un maçon spécialisé dans le bâti ancien. Également président du syndicat patronal du bâtiment Capéb Isère, il qualifie de « catastrophique » la perte de ces jeunes formés en France, protégés le temps de leur minorité mais à qui les préfets délivrent des QOTF dès leur majorité atteinte.

Le vice-président du Medef dans le département, Romain de Tellier, abonde : « On a du mal à recruter dans tous les métiers. On cherche dans tous les sens. Voir un jeune parti parce qu'il est en situation irrégulière à ses 18 ans, c'est violent. Comment se fait-il qu'ils ne puissent pas rester alors qu'ils ont été accueillis, formés, intégrés ? ■

JULIA PASCUAL

## Au procès des frères Guazzelli, jusqu'à quatorze ans de prison requis

Vingt-trois prévenus sont jugés à Marseille, dans le cadre d'un procès concernant un vaste trafic de cannabis en Corse et sur le continent

MARSEILLE - correspondant

**A**vec un sourire accroché aux lèvres et les traits d'un trentenaire qui, à Bastia, lui valaient le surnom de « Beau Gosse », Christophe Guazzelli voulait devenir un parrain. Avec son frère aîné, Richard, et d'autres fils de barons de la Brise de mer, il voulait faire rentrer cette entité familiale dans leur père, Francis Guazzelli, ayant été l'un des fondateurs, à la fin des années 1970. C'est cette analyse qu'a livrée la procureure Isabelle Candau, chargée du parquet de la juridiction interrégionale spécialisée de Marseille, mardi 28 juin, dans un réquisitoire au terme duquel elle a réclamé quatorze ans de prison contre Christophe Guazzelli. Et douze années contre son frère, Richard, plus discret,

## « Jamais nous ne sommes allés aussi loin au cœur d'un groupe criminel »

ISABELLE CANDAU  
procureure

**« Jamais nous ne sommes allés aussi loin au cœur d'un groupe criminel que dans le dossier de l'opérateur de la drogue »**

avec vingt et un coprévenus, les frères Guazzelli, âgés de 30 et 32 ans, sont jugés devant le 13<sup>e</sup> tribunal correctionnel de Marseille pour un trafic international de stupéfiants d'amplitude, une chaîne depuis les négociations avec les fournisseurs en Espagne jusqu'à la revendite dans les îles Baléares et dans les quartiers djihadistes de Bastia.

« Ce dossier, ce sont des importations, des structures d'investissement, des modes de transport, des marchés, ce sont des centaines de milliers d'euros, des tonnes de drogue », a estimé Emilie Ramousse, vice-procureure, l'autre voix de ce réquisitoire. A leurs yeux, cette affaire illustre « cette Corse gangrénée par la manne financière du trafic de stupéfiants ».

européen, font état de livraisons, de comptabilités, en toute transparence. Face à votre téléphone parle d'un pétage de 1 000 kilos, monsieur Guazzelli, vous parlez de quoi ? » Pas de commentaire », n'ont cessé d'aposer aimablement Christophe et Christophe Andreani, « l'animateur des marchés de revenus en Corse » contre lequel dix ans de prison et 100 000 euros d'amende ont été requis.

**Ascension rapide**  
Droit à ne pas répondre revendiqué aussi par Ange-Marie Michellosi, dont le père, tué en 2008, était présenté comme un membre du banditisme de Corse-du-Sud. Huit ans de prison et 100 000 euros d'amende ont été réclamés. Le président Pascal Gand n'a jamais renoncé à inter-

roger les prévenus, à les confronter à leurs écrits. « Quand le message de votre téléphone parle d'un pétage de 1 000 kilos, monsieur Guazzelli, vous parlez de quoi ? » Les téléphones révèlent leurs ambitions, comme transporter la drogue par avion – un des prévenus est pilote privé –, leurs idées les plus farfelues, comme faire évaluer d'un hôpital espagnol Hano, à Bourgoin, l'un de leurs contacts marseillais installés en Espagne blessé...

Les messages trahissent une ascension rapide du jeune Bastiais. En mars 2017, Christophe Guazzelli rencontre « Michel Camparella, ce parrain qui rayonne depuis des décennies à Marseille », selon Mme Candau. Pour elle, le jeune Corse est venu solliciter son aval pour l'alliance qu'il a nouée au plus haut niveau avec le narcoban-

disme marseillais. Entre Corse et Marseille, on partage les marchés de la drogue, mais, ajoute Mme Candau, « on se prête assistance dans les règlements de comptes entre narcobandits de part et d'autre de la Méditerranée ».

La seule entorse au métisse proposé aux questions sera faite de Richard Guazzelli lorsque le président du barreau de Marseille ou son frère Christophe écrivent « Il opère 600 000... Je mets une heure pour compter 10 000 ». Richard Guazzelli bondit : « Mais c'est les paroles d'une chanson du rappeur Lacrim. Des choses nous sautent aux yeux comme ridicules », lâche le jeune homme. Du tac au tac, le président : « Vous voyez, ça a du bon le contradicteur ». Le jugement est attendu jeudi 30 juin à l'issue des plaidoiries de la défense. ■

IUC LEROUX

Le Monde  
JEUDI 30 JUIN 2022

FRANCE | 15

## Chantal Arens : « Il n'y a pas de gouvernement des juges »



